

5^{ème} session de la Commission internationale d'enquête sur les crimes de la junte militaire au Chili :

METTRE FIN A LA TERREUR ET A LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

SOULIGNE LA DECLARATION FINALE

La commission internationale d'enquête sur les crimes de la junte militaire au Chili qui vient de réunir du 27 au 29 janvier à Alger, sa 5^{ème} session de travail, a rendu publique hier matin, une déclaration contenant ses conclusions.

Les conclusions de la commission ont été présentées à la presse lors d'une conférence donnée à l'« Hôtel Aurassi » par MM. Jacob Soderman et Hans Franck, président et secrétaire général de la commission d'enquête. A la conférence étaient présents les témoins et divers rapporteurs qui ont déposé devant la commission. Parmi eux figurent Mmes Allende et Letelier, veuves du président Allende renversé par le coup d'Etat fasciste en septembre 1973 et de l'ancien ministre des Affaires étrangères du Chili, assassiné à Washington sur l'ordre express du dictateur Pinochet. Etaient également présents M. Luis Corvaian, secrétaire général du Parti communiste du Chili et un sénateur chilien exilé par la junte au Costa-Rica pour avoir condamné le putsch fasciste.

M. Hans Franck a rappelé que la commission, durant les travaux de sa 5^{ème} session, avait eu l'occasion d'examiner un grand nombre d'aspects du système de terreur institué au Chili. « Concernant la disparition continue de personnes détenues par les autorités fascistes, on a estimé leur nombre à 2.000 Il y a de fortes raisons de croire qu'un grand nombre d'entre-elles ont été assassinées par les agents de la police secrète et par les forces armées ».

La D.I.N.A. - C.N.I. instrument le plus puissant de Pinochet

« En dépit du démenti de la junte, a souligné M. Hans Franck, la commission a constaté que plusieurs centaines de personnes sont encore en détention pour des raisons politiques. La tristement célèbre D.I.N.A., police secrète chilienne a été simplement remplacée par le C.N.I. (Centre National d'Information) qui assure les mêmes fonctions après avoir mis au point de nouvelles méthodes d'intimidation et de répression ».

En plus du problème des personnes disparues durant leur détention et dont la junte refuse, malgré les demandes des instances internationales de révéler le sort, le rapport de la commission d'enquête traite du problème des prisonniers politiques toujours détenus, du rôle de la DINA-CNI au Chili et des violations des droits économiques, sociaux et culturels du peuple chilien.

Concernant le premier point, la commission indique dans sa déclaration que l'argument avancé par les autorités de la junte militaire selon lequel ces prisonniers sont des détenus de droit commun est démenti par le caractère politique des accusations.

« La commission a pris note des listes des personnes soumises à ces conditions et se trouvant dans différents lieux de détention à Curacautin, Te-

muco, Valdivia, Los Angeles, Victoria, Concepcion, Talca, Curico, Linares, Chillan et Santiago », indique la déclaration.

Concernant le rôle de la DINA-CNI au Chili, M. Hans Franck a indiqué que cette organisation constituait l'instrument le plus puissant de la junte militaire et de son chef, le général Pinochet, pour le maintien du régime de la terreur et de la violence à l'encontre du peuple chilien.

« La torture et les mauvais traitements infligés aux opposants politiques de la junte continuent à être utilisés au Chili », révèle le rapport. « Le CNI a également mis au point une forme de répression spécifique. Il existe un système d'intimidation par lequel les autorités cherchent à exercer un contrôle sur ce qu'elles appellent les activités « politiques » des citoyens par la détention de courte durée et la torture, suivies de répressions continues de victimes et des membres de leurs familles ».

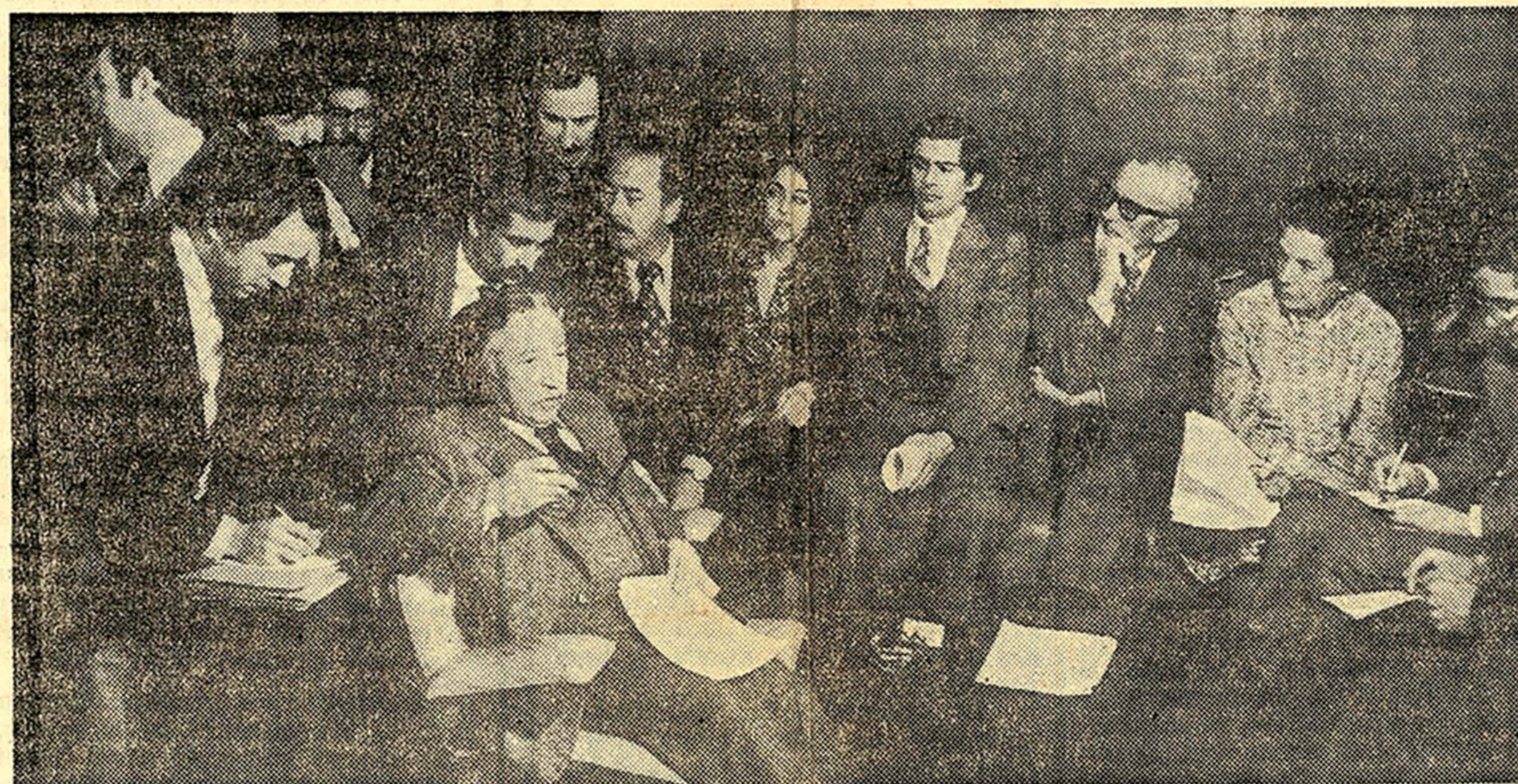
Des violations des droits économiques, sociaux et culturels au Chili, la déclaration rapporte qu'après trois années de dictature militaire, « l'économie a été entièrement dénationalisée devenant dépendante jour en jour des multinationales et de la finance internationale ». « Il y a à peine une semaine, la compagnie nord-américaine « Exxon Corporation » a acheté la mine de cuivre de Disputada ».

78 % de la population vivent dans l'extrême pauvreté

Le document présenté par la commission d'enquête relève qu'un processus de concentration du pouvoir économique rapportant d'énormes profits à un petit groupe d'hommes d'affaires se développe. « La production nationale a été réduite. Les petites et moyennes industries connaissent de grandes difficultés ».

« Plusieurs industries ont fait faillite. Ceci ajouté à la réduction des dépenses de l'Etat et au licenciement d'un grand nombre de fonctionnaires ont créé un chômage massif d'au moins 20 pour cent de la main-d'œuvre du pays. Le taux de chômage dans certaines branches (par exemple le bâtiment) a dépassé 30 pour cent en 1977. « Selon les chiffres officiels fournis par les autorités chiliennes, 78 pour cent des 10 millions d'habitants du pays vivent à présent dans des conditions d'extrême pauvreté, 22 pour cent de la population active peuvent tout juste se permettre du pain, de l'eau et les 2-5 du « panier de la ménagère » moyenne. Actuellement 50 pour cent des Chiliens vivent au-dessous du « seuil minimum de pauvreté ».

« Les garanties sociales qui ont atteint un niveau appréciable en 1973 ont presque complètement disparu au Chili. Les soins médicaux ne sont plus un droit pour les citoyens qui doivent en assurer tous les frais. On assiste à une augmentation considérable du taux de mortalité pour certaines maladies. « Le Chili, pays à tradition culturelle



Les membres de la délégation chilienne au cours de la conférence de presse donnée hier matin à l'Hôtel Aurassi

et intellectuelle ancienne est soumis comme on dit aujourd'hui à un véritable black-out culturel. Un grand nombre de représentants parmi les plus brillants de la vie culturelle chilienne ont été assassinés ou internés dans des asiles ».

Isoler la junte militaire et renforcer la solidarité internationale avec le peuple chilien

A la lumière de ces faits, la Commission internationale exige que :

— Toutes les personnes disparues qui sont toujours en vie soient immédiatement présentées devant un organisme désigné par les Nations Unies et qu'elles soient libérées.

— La libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques, y compris ceux condamnés par les tribunaux militaires d'exception.

— Tous ceux qui ont pratiqué la torture, commis des meurtres ou qui ont été les auteurs de crimes barbares devront être châtiés.

— Toutes les personnes illégalement expulsées du Chili par la junte militaire devront être autorisées à regagner leur pays.

— La junte militaire doit être isolée politiquement et économiquement.

— Les résolutions des Nations Unies devront être mises en application dans leur intégralité.

— Des mesures concrètes doivent être prises par les organisations nationales et internationales, les syndicats et le mouvement international de solidarité pour empêcher la vente et la livraison d'armes, d'avions et autres équipements techniques destinés à l'armée et à la police de la junte militaire.

— La Commission internationale lance un appel aux organisations syndicales nationales et internationales pour intensifier leur solidarité avec

la masse ouvrière chilienne dans sa lutte pour les droits économiques et sociaux les plus fondamentaux. Les syndicats doivent continuer à axer leurs efforts sur le boycottage des bateaux chiliens et autres moyens de transport.

— La Commission internationale estime qu'il est d'une importance vitale de continuer à rassembler des preuves dévoilant les crimes commis par la junte militaire au Chili et exprime son soutien au groupe de travail « ad hoc » de la commission sur les droits de l'homme des Nations Unies.

— La Commission internationale lance un appel à toutes les organisations nationales et internationales, aux gouvernements et à toutes les personnalités pour redoubler d'efforts dans le soutien de la lutte pour la liberté et les droits de l'homme du peuple chilien.

— La Commission internationale lance un appel à toutes les organisations nationales et internationales, aux gouvernements et à toutes les personnalités pour redoubler d'efforts dans le soutien de la lutte pour la liberté et les droits de l'homme du peuple chilien.

Mme Margarita Letelier, épouse de l'ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement de l'Unité Populaire, assassiné en septembre

"EC MOUS J ANIO"

La délégation chilienne condamne l'invasion étrangère au Sahara occidental

Une motion de soutien à la lutte du peuple sahraoui, sous la direction du Front POLISARIO contre l'occupant marocomaunitarien a été présentée par la délégation chilienne présente à la 5^{ème} session de la commission d'enquête sur les crimes de la junte militaire du Chili.

Voici le texte de cette motion :

1.) « Nous soutenons le droit du peuple sahraoui à son autodétermination et indépendance et nous sommes solidaires avec la lutte qu'il mène sous la direction du Front POLISARIO, son légitime et seul représentant.

2.) « Nous condamnons la présence sur le territoire du Sahara occidental, des forces d'occupation qui méconnaissent ce droit légitime et nous exigeons leur retrait immédiat.

3.) « L'application du principe d'autodétermination, exige que l'on mette un terme à toutes les formes d'intervention qui reproduisent des pratiques colonialistes.

4.) « Nous adressons un salut fraternel à la République Arabe Sahraoui Démocratique, et l'expression des luttes et des sacrifices du peuple sahraoui pour reconquérir sa liberté et son indépendance ».

M. JACOB SOBERMAN : « Informer l'ensemble des pays nordiques sur la lutte du peuple sahraoui »

ALGER (aps). — « L'impérialisme s'est infiltré dans tout le continent africain mais la situation a changé du fait de la victoire de la Révolution algérienne », a déclaré M. Jacob Soberman, député finlandais et président de la commission internationale d'enquête sur les crimes de la junte militaire au Chili. Lors d'un entretien avec un journaliste de l'APS, M. Soberman a indiqué que l'exemple algérien peut servir de base à la libération du continent africain, à travers ses mouvements de lutte au Zimbabwe, en Namibie, en Afrique du Sud et au Sahara occidental.

S'agissant de ces derniers mouvements, M. Soberman a affirmé que le parti social démocrate finlandais auquel il appartient, a soutenu la cause juste du peuple sahraoui dans sa lutte pour l'indépendance et la dignité. « J'estime qu'il est important d'informer l'ensemble des pays nordiques de la lutte légitime de ce peuple », a-t-il souligné.

M. Soberman a suggéré par ailleurs, un boycott économique du régime fasciste de Pinochet, comme moyen efficace d'isoler la junte militaire à l'échelle internationale. « Toute assistance, de quelque nature qu'elle soit, doit être refusée au régime dictatorial de Pinochet, ainsi qu'à tout

autre régime à caractère fasciste », a-t-il ajouté.

S'agissant des moyens à mettre en œuvre pour aider le peuple chilien dans sa lutte contre la dictature de Pinochet, M. Soberman a déclaré qu'une solidarité agissante des forces progressistes est le moyen efficace pour concrétiser cette aide.

« Je suis sûr, a-t-il souligné, que la junte chilienne s'inquiète d'ores et déjà des résultats de cette conférence qui aura à adopter une résolution condamnant la politique d'oppression de Pinochet ».

M. Soberman, qui a été reçu samedi par le président Houari Boumediène, s'est déclaré impressionné par les prises de positions claires du Chef de l'Etat algérien. Il a relevé, à la suite de cette audience, la nécessité d'insister sur le respect du principe du droit des peuples à décider librement de leur sort.

En conclusion, M. Jacob Soberman a exprimé sa gratitude aux organisateurs de cette cinquième session, qui ont garanti la bonne marche des travaux de la commission internationale d'enquête sur les crimes de la junte militaire au Chili. A cette occasion, il devait souhaiter au peuple algérien le plein succès dans son effort de développement national.

La femme chilienne et la Résistance anti-fasciste

La femme, tout comme l'homme, n'a pas été épargnée par l'appareil répressif instauré par la junte militaire. Sa participation à la résistance anti-fasciste est à la mesure de la répression qui la frappe. Au rôle qu'elle assume en tant que militante s'ajoute sa délicate responsabilité de chef de famille en l'absence de l'époux disparu, détenu, expulsé ou en exil, quand elle n'est pas elle-même dans l'une de ces situations.

La femme, tout comme l'homme, n'a pas été épargnée par l'appareil répressif instauré par la junte militaire. Sa participation à la résistance anti-fasciste est à la mesure de la répression qui la frappe. Au rôle qu'elle assume en tant que militante s'ajoute sa délicate responsabilité de chef de famille en l'absence de l'époux disparu, détenu, expulsé ou en exil, quand elle n'est pas elle-même dans l'une de ces situations.

Mme Margarita Letelier, épouse de l'ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement de l'Unité Populaire, assassiné en septembre

1976 à Washington où il s'était réfugié avec sa famille, nous a rappelé les obligations et devoirs de la femme chilienne face à la dictature :

« Le rôle de la femme chilienne a commencé à être effectif vers 1960. Ses plus importants acquis ont été réalisés sous le gouvernement de l'Unité Populaire. C'est ainsi qu'elle s'est vu assurer le même salaire pour le même travail que l'homme, des facilités d'ordre familial lui ont été accordées, comme l'allégement des tâches domestiques. Un ministère de la famille a été mis en place ainsi qu'un secrétariat à la condition féminine

afin de montrer l'importance accordée par le gouvernement à la femme et à la famille.

« Sous le gouvernement de l'Unité Populaire, a indiqué Mme Letelier, la femme a participé à tous les secteurs d'activité nationaux. Car la femme chilienne avait compris les bienfaits du programme socialiste du gouvernement. Lors des élections présidentielles de 1970, les voix de la majorité des femmes sont allées au candidat de l'Unité Populaire. Aux élections de 1973, le vote féminin était encore plus important.

« Aujourd'hui, la femme vit dans

les mêmes conditions que l'homme, subit les mêmes exactions. Elle n'échappe ni à l'arrestation, ni à la détention, ni à la torture, ni à l'exil forcé.

« Cet état de fait l'amène à participer à tous les mouvements de lutte anti-fasciste : les grèves de la faim, les manifestations... Son rôle est décisif dans la défense de l'époux, du fils, détenus ou disparus.

« La femme est en outre, dépositaire des acquis démocratiques que nous ne pouvons oublier. Elle est l'esprit du peuple. »

N.B.